

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES PISCINE PRÉ-LEROY : MISE EN PLACE D'UN ÉTALEMENT DE CHARGES SUR 10 ANS

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU.

Titulaire absent pour déport :

Jérôme BALOGÉ.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

FINANCES ET FISCALITÉ - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES PISCINE PRÉ-LEROY : MISE EN PLACE D'UN ÉTALEMENT DE CHARGES SUR 10 ANS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.242-1 du code des assurances,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la note de service de la Direction générale des finances Publiques n°00-075-M0 du 28 juillet 2000,

Vu la réponse du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat à la question écrite n°102172 du 15 mars 2011 relative à l'imputation des primes d'assurance dommages-ouvrages,

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a mis en place en 2019 un contrat d'assurance dommages-ouvrages. La cotisation a fait l'objet d'un premier versement et étalement de charge. Cependant, la cotisation au titre de l'assurance dommage-ouvrage s'établit en fonction du coût définitif des marchés de travaux. Au vu des estimations définitives de ces marchés, il convient donc de procéder à l'étalement du complément au titre de l'assurance dommage-ouvrage concernant la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy.

La garantie prendra fin à l'expiration de 10 ans à compter de la réception des travaux.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable, il est donné la possibilité d'étaler sur la durée de la garantie décennale les charges liées aux assurances dommages-ouvrages.

Il est donc proposé de procéder au lissage des charges liées aux compléments d'assurances dommages-ouvrages dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy sur 10 ans à compter de l'année de mandatement du solde de l'assurance dommage-ouvrage.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Etale la charge relative au complément à l'assurance dommage-ouvrage de la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy d'un montant de 51 000 € sur 10 ans, soit 5 100 € par an, à compter de l'année de mandatement du solde de l'assurance dommage-ouvrage,

- Inscrit les crédits sur les chapitres d'ordre budgétaire correspondant aux chapitres 040 et 042.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Aurore NADAL)

Aurore NADAL

Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué